PROCESSUS DE CANDIDATURE AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS BASÉES SUR LES RÉSULTATS: PHASE 1

PHASE 1

3 SEMAINES

Publicité de l'Appel à Manifestation Avant l'ouverture de la Phase 1.

1 SEMAINE

Session d'information gratuite et non obligatoire pour résoudre vos questions au cours de la première semaine de cette phase. La date, le lieu et les réponses seront publiées sur le site web.

5 SEMAINES

Présentation des sept documents précisés sur la section "Candidatures" dans le site web. Pour les présenter, on prévoit deux modalités: en ligne et par e-mail. Plus d' information sur la section "Candidatures". Dans tous les deux cas, l' accompagnement de l'Assistance Technique est contemplé.

2 SEMAINES

Évaluation des candidatures:

- Candidatures non sélectionnées: réception d' un rapport explicatif dans le délai de trois semaines.
- Candidatures sélectionnées: commencement de la Phase 2.

PROCESSUS DE CANDIDATURE AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS BASÉES SUR LES RÉSULTATS: PHASE 2

PHASE 2

7 SEMAINES

Présentation d'un Plan d'Affaire indiquant les investissements à réaliser pour atteindre le but défini dans la première phase. L'aide de l'Assistance Technique est prévue.

Évaluation des Plan d'Affaires:

- Ceux qui obtiennent ≥ 70 seront notifiés dans le délai de 3 semaines.
- Ceux qui obtiennent moins de 70 points ou ne respectent pas les critères d'exclusion seront éliminés. Dans ce cas, une notification sera envoyée.

2 SEMAINES

Si votre plan a été évalué de manière positive, vous devrez:

- Présenter votre dossier oralement, et
- Vous soumettre à une due diligence.

Cette étape est éliminatoire.

2 SEMAINES

- DEP sélectionnés: invitation à signer la Convention de SBR.
- DEP non sélectionnés: possibilité d'amélioration du dossier pour un éventuel second cycle.

À PRENDRE EN CONSIDÈRATION:

Tous les documents doivent être soumis en format électronique.

Une seule candidature par DEP. Dans le cas de présenter plusieurs, elles seront écartées.

Au moins deux cycles d'Appel d'Intérêt seront organisés dans chaque province. Ainsi, vous pourrez présenter votre candidature dans différents cycles, même si vous avez bénéficié auparavant d'une subvention. Dans ce cas, la deuxième candidature doit présenter des résultats différents pour l'objectif du nouveau projet.